

Règlement SottoSopra

Le loyer sera versé à l'avance ou au plus tard le 5^e jour du mois en cours.

La direction est autorisée à changer la serrure du studio lorsque le loyer n'est pas versé dans les délais (au plus tard 30 jours après le premier avertissement). Une éventuelle évacuation du studio est facturée à la locataire.

La direction est autorisée à effectuer une visite sur préavis donné 48 heures à l'avance.

Une absence de plus de trois jours sera annoncée à l'accompagnatrice des femmes.

Les incidents suivants seront annoncés de toute urgence à la direction :

- Alarme incendie
- Intervention de la police
- Menaces envers une femme
- Vol

Les incidents suivants seront annoncés le lendemain à la direction :

- Perturbation du repos nocturne
- Non respect du règlement ou de règlement de maison

La participation aux discussions et les rencontres régulières avec l'accompagnatrice des femmes est obligatoire.

Visites

Les visiteurs et visiteuses doivent être accueillis personnellement à la porte d'entrée. Les personnes inconnues ou la visite d'autres locataires ne sont pas autorisées.

La visite doit être accueillie dans le studio.

Les hommes qui viennent régulièrement en visite devront être annoncés à l'accompagnatrice des femmes.

Les visiteurs et visiteuses quitteront le bâtiment au plus tard à 22h00.



Conditions d'exclusion

Le contrat est susceptible d'être résilié à court terme aux femmes présentant un problème de dépendance ou une perturbation psychique aiguë.

Les femmes qui sont menacées de manière violente pendant leur séjour doivent quitter le bâtiment.

En cas de non respect du règlement et du règlement de maison ainsi que lors d'infractions graves, le contrat est résilié à court terme par la direction.

Je certifie (mettre une croix)	
	Avoir lu et compris le règlement et le règlement de maison
	Vouloir respecter le règlement et le règlement de maison durant mon séjour au toSopra
Lieu	ı, date : Signature:

Valable dès le 01.01.2012